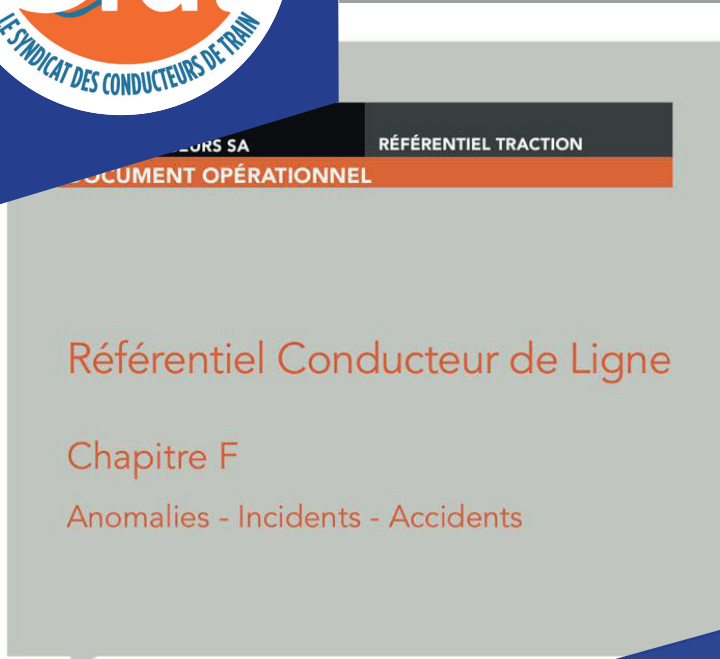


Paris, le 22 janvier 2026



- 5, rue Pleyel
93200 St Denis
- fgaac-cfdt@fgaac.org
- www.fgaac-cfdt.fr
- FGAAC-CFDT Officiel



Référentiel ConducTEUR de Ligne

Chapitre F

Anomalies - Incidents - Accidents

TT00516
(TR3 D2)

LA FGAAC-CFDT A DÉPOSÉ UNE AUDIENCE, AFIN D'ÊTRE REÇUE PAR LA DIRECTION DE LA TRACTION !

Le changement de service du 14 décembre 2025 a été marqué par un nombre très important de modifications réglementaires.

Si cette période est traditionnellement celle à laquelle interviennent les évolutions des textes réglementaires, le volume de celles-ci était très important et les temps forfaitaires alloués aux conducteurs très largement insuffisants.

Le mode opératoire retenu par la Direction de la Traction, avec notamment des rectifs manuscrits, entraîne également une surcharge et une perte de lisibilité des documents métiers.

La FGAAC-CFDT pose également le constat que plusieurs de ces évolutions n'ont pas été présentées en amont aux conducteurs dans le cadre des JFC, alors qu'elles contiennent pourtant des changements importants ! ☹️☹️☹️

POUR LA FGAAC-CFDT, LA DIRECTION DE LA TRACTION DOIT EFFECTUER UN RETOUR D'EXPERIENCE ET CORRIGER TRÈS VITE LE TIR !

ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES DE DÉCEMBRE 2025 :

LA DIRECTION DE LA TRACTION DOIT EN TIRER DES LEÇONS !

DEPUIS PLUS DE 140 ANS LA FGAAC-CFDT
DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...

*Mon syndicat professionnel en direct
sur mon téléphone ou ma tablette !*



Actus
Infos
Contacts



Accès aux simulateurs
FGAAC-CFDT



Téléchargez gratuitement l'application



OUTRE LEUR NOMBRE, CES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UN PARTAGE SUFFISANT !

La FGAAC-CFDT déplore que le contenu de ces principales évolutions réglementaires n'ait pas été suffisamment partagé, dans le cadre notamment de la CMT (Commission Métiers Traction) nationale du 16 octobre 2025 ainsi que dans les JFC !

Dans le cadre de la CMT, la Direction de la Traction s'est contentée de présenter les modifications réglementaires, applicables à compter du 14 décembre 2025 et concernant la signalisation portée par les trains. Le reste des présentations était en lien avec les travaux en cours au niveau européen sur l'évolution des ordres, la modernisation de la téléphonie ferroviaire et les expérimentations de transmission numérique des ordres.

En savoir

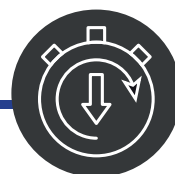


RETROUVEZ L'AUDIENCE
DÉPOSÉE PAR LA FGAAC-CFDT
AUPRÈS DE LA SA VOYAGEURS



UN NOMBRE TRÈS IMPORTANT DE MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES ET NON ANTICIPÉES :

- ➔ La Direction de la Traction n'a pas correctement anticipé les évolutions réglementaires du mois de décembre 2025 !
- ➔ Il n'est pas acceptable que les conducteurs aient été mis sur le fait accompli de cette façon, alors que le nombre des rectificatifs à réaliser nécessitait plusieurs heures de travail !



UN TEMPS FORFAITAIRE DEVENU NETTEMENT INSUFFISANT DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES :

- ➔ Les conducteurs disposent d'un temps forfaitaire alloué de 30 mn par mois au titre des différents rectificatifs à effectuer (30 SC)
- ➔ La FGAAC-CFDT revendique que les 30 SC soient augmentées car elles sont devenues très insuffisantes, au regard d'un nombre de rectificatifs qui s'est accru et de Sirius !



CES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES N'ONT PAS TOUTES ÉTÉ PRÉSENTÉES EN JFC :

- ➔ Les présentations effectuées en JFC se sont principalement concentrées sur les évolutions concernant la signalisation des trains.
- ➔ Cette situation démontre, à nouveau, que le nombre et la durée des JFC sont insuffisants. La FGAAC-CFDT dénonce cette politique de réduction des temps de formation !



LA DIRECTION DE LA TRACTION DOIT TIRER DES ENSEIGNEMENTS DE CETTE SÉQUENCE :

- ➔ Plusieurs rectificatifs à réaliser, dans le Mémento notamment, l'étaient sous forme manuscrite. Ce choix surcharge les documents métier et génère une perte de lisibilité !
- ➔ La Direction de la Traction doit tirer des enseignements globaux de cette séquence, afin de ne plus reproduire une telle situation !